



renseignements pour mariage etudiant avec française

Par **azer75**, le **21/12/2009** à **12:32**

Bonjour,

je vous présente ma situation:je suis un étudiant étranger donc j'ai une carte de séjour étudiant valable jusqu'au septembre 2010,je compte marier avec ma copine qui a la nationalité française,moi j'habite a paris et elle dans le 95...par contre on veut marier dans la mairie de l'un de mes proches dans le 91(car moi je suis chez quelqu'un et elle n'a pas de loge a son nom elle est encore chez son cousin)est ce que la mairie accepte de conclure le mariage dans cette situation sachant qu'on a pas des preuves de vie commune avant le mariage? comment faire pour nous déclarer chez lui (mon proche) est ce qu'on doit changer meme l'adress sur ma titre de séjour et sur sa carte d'identité?

autre chose on va demenager après le mariage car je veux louer un app a mon nom dans le 93(bobigny) ,dans ce cas est il possible de demander le changement de statut a bobigny sachant que le mariage est célébré dans le 93

et dans ce cas est ce qu'il est nécessaire de changer mon adress de domicile(sur la carte) par celle de bobigny avant de demander le changement de statut?

ce qui m'inquiète ce que le changement d'adress prend de temps et j'ai peur que j'arrive pas a avoir ma carte avec la nouvelle adress qui lorsque ce dernier arrive a expiration

j'ai une autre question ,on compte marier en avril le problème ce qu'il faut des justificatifs de 6 mois de vie commune(c'est qu'est ce que j'ai entendu) mais je sais pas quoi spécialement comme justificatifs qu'il faut fournir en tenant compte de nos déménagement après le mariage?

est ce que ce changement de département peut poser des problèmes avec la préfecture?

et pour demander le nouveau titre"vie privé et familiale"je dois attendre 6 mois après le mariage ou je peux le demander dès que j'ai déménagé a bobigny?

MERCI DE ME REPENDRE

TOUS VOS REMARQUES SERONT UTILE DANS MES DEMARCHES

JE SUIS A VOTRE DISPOSITION POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES